



Fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)

Date d'impression 12.09.2007

Modifié 03.09.2007 (F) Version 5.0

**Bâtonnets de réparation alu,plastique,aqua,bois, cuivre,acier,titanium (F)**

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

<b>Nom commercial</b>	<b>Bâtonnets de réparation alu,plastique,aqua,bois,cuivre,acier, titanium (F)</b>
<b>Fabricant / fournisseur</b>	Karl Ernst AG Generalvertretungen Förllibuckstr. 110, CH-8005 Zürich Téléphone +41 44 271 15 85, Fax +41 44 272 55 47  E-Mail info@karlernstag.ch Internet www.KarlErnstAG.ch
<b>Service des renseignements</b>	Produktinformation Téléphone +41 44 271 15 85 Fax +41 44 272 55 47
<b>Renseignements en cas d'urgence</b>	Toxikologisches Informationszentrum Giftinformationszentrum Téléphone +41 (0)44 251 51 51
<b>Conditions d'utilisation recommandées</b>	Résines époxydes à 2 composants

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

Xi; R36/38

R43

R52/53

### Phrases R

36/38

Irritant pour les yeux et la peau.

43

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

52/53

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### Caractérisation chimique

Bâtonnet de résine epoxyde à deux composants

### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification
90-72-2	202-013-9	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	1 - 10	Xn R22; Xi R36/38
25068-38-6	500-033-5	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	15 - 24	Xi R36/38; R43; N R51-53



Fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)

Date d'impression 12.09.2007

Modifié 03.09.2007 (F) Version 5.0

**Bâtonnets de réparation alu, plastique, aqua, bois, cuivre, acier, titanium (F)**

---

## 4. PREMIERS SECOURS

### Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

### Après inhalation

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

### Après contact avec la peau

Ne pas utiliser des solvants ou des dilutions.

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau

### Après contact avec les yeux

Risque de causer des brûlures de surface.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Appeler aussitôt un médecin.

### Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

En cas d'ingestion accidentelle, boire beaucoup d'eau et demander l'avis d'un médecin.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

### Remarques s'adressant au médecin / traitement

En cas d'irritation des poumons, traiter d'abord avec de la Dexaméthasone en aérosol.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Tout moyen d'extinction approprié

mousse

moyen d'extinction sèche

dioxyde de carbone

brouillard d'eau

### Tout risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Oxyde d'azote (NOx)

Oxyde de carbone (CO)

### Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Les précautions individuelles

Veiller à assurer une aération suffisante.

Mettre les personnes en sûreté.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

### Les précautions pour la protection de l'environnement

En cas de contamination des cours d'eau ou de la canalisation, informer les autorités compétentes.

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

### Les méthodes de nettoyage

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.



## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Observer les règles générales de protection contre le feu.

### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger du rayonnement direct du soleil.

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Stocker au sec.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Protection respiratoire

protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée

### Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: latex naturel, 0,6mm;480min;60min.

### Protection des yeux

lunettes de protection

protection du visage

### Protection de la peau

Vêtements de protection

### Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

### Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Etat

pâteux

### Couleur

divers

### Odeur

légèrement perceptible

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Point d'éclair</b>	> 200 °C				
<b>Densité</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					insoluble



Fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)

Date d'impression 12.09.2007

Modifié 03.09.2007 (F) Version 5.0

**Bâtonnets de réparation alu, plastique, aqua, bois, cuivre, acier, titanium (F)**

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Matières à éviter

Réactions avec les acides forts et les alcalis.  
Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

### Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone  
oxydes d'azote (NOx)  
vapeurs/gaz toxiques

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>Irritation de la peau</b>	Irritant	lapin		
<b>Irritation des yeux</b>	Irritant.	lapin		
<b>Sensibilisation des voies respiratoires</b>	sensibilisant			

### Constatations empiriques

Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.  
Ne pas déverser le produit dans les eaux.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Recommandations relatives au produit

Les matières durcies sont inertes et on peut les éliminer comme des décombres.  
Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

### Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Informations diverses relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.



Fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)

Date d'impression 12.09.2007

Modifié 03.09.2007 (F) Version 5.0

**Bâtonnets de réparation alu, plastique, aqua, bois, cuivre, acier, titanium (F)**

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Remarques relatives à l'identification

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).

### Identification

**Xi** Irritant

### Phrases R

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.  
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Phrases S

2 Conserver hors de la portée des enfants.  
28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.  
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

### Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)

### Identification particulière de certaines préparations

Contient des composés époxydiques. Observer les recommandations du fabricant.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

### Teneur des phrases R contenues dans le chapitre 2 (ne faisant pas référence à la classification de la préparation !)

R 22 Nocif en cas d'ingestion.  
R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.  
R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.